

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 15  
 Vote pour : 15  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0

Date de la convocation :  
 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

*Séance du 08 AVRIL 2021*

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DÉCOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b>N° 36/2021</b>	<b>Objet : Création d'un comité de pilotage pour l'édification du document unique</b>	<b>4 FONCTION PUBLIQUE 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>
-----------------------	---	--

Madame la Maire indique que pour l'élaboration du document unique, il convient de créer un comité de pilotage. Le document unique (DU) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le code du travail dans son article R4121-1.

Le DU est obligatoire pour toutes les entreprises, administrations et associations ayant au moins un salarié.

Madame la Maire propose de composer ce comité de pilotage de l'assistant de prévention, d'un agent du service administratif, d'un agent technique, de 3 élus et d'elle-même.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de créer un comité de pilotage
- d'accepter la proposition de composition de ce comité.

### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- de créer un comité de pilotage pour l'édification d'un document unique
- d'accepter la proposition de composition de ce comité indiquée ci-dessous : l'assistant de prévention du service administratif, l'assistant de prévention du service technique, un agent du service administratif, de 3 élus (Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Pedro BACHLER) et d'elle-même (Françoise PLAT).

La Maire,



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture  
le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021.



La Maire,

Françoise PLAT